



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-04/2026 /

Dossier complet le : 13-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016741/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une surface commerciale LIDL a Pont-Saint-Martin (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

.

N° SIRET

34326262204901

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Ponsat

Prénom(s)

Anthony

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé au 11 rue de la Flamme Olympique à Pont-Saint-Martin (44860) et s'implante sur trois parcelles cadastrales (ZA 158, 159 et 177) pour une surface totale de 6299 m². Il consiste en la démolition d'un bâtiment (restaurant Le Relais) et la construction d'une surface commerciale LIDL de 2022 m² d'emprise au sol comprenant, la surface de vente, les réserves, les locaux techniques, les bureaux et les locaux sociaux. L'accès des véhicules légers se fera principalement par la rue de la Flamme Olympique. Une entrée secondaire est prévue rue de la Roche, à côté de la Boulangerie. Les camions de livraison auront accès à la rampe de livraison par la rue latérale (rue des Tuilliers). Les voies de circulation du parking seront en enrobé et les 99 places de parkings extérieures seront en pavés drainants. Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle avec un débit de fuite limité à 3 l/s/ha. Des panneaux photovoltaïques sont prévus en toiture. Le site fera l'objet d'un aménagement paysager avec la plantation de 42 arbres, bosquets, massifs, noues, etc.

4.2 Objectifs du projet

La zone au sud de Nantes se développe et les besoins en alimentaire augmentent. Le projet est idéalement placé le long de la D178, un des axes d'entrée dans Nantes. Le site actuel, très dégradé, est utilisé comme parking par des poids lourds. Le projet prévoit : - La démolition du bâtiment qui abrite le restaurant - La construction d'un magasin LIDL dans l'angle Nord-Ouest pour optimiser l'accès et les parkings - La création de 99 places de parking drainantes avec des noues. - La création d'un espace paysager de qualité, qui apporte de l'ombrage aux places de stationnement et dont les noues participent à la gestion des EP. - La gestion des eaux pluviales avec l'infiltration des eaux de voiries et des parkings et stockage des excédents d'eau dans un réservoir alvéolaire enterré pour gérer une pluie décennale avec un débit de fuite limité à 3 l/s/ha. - La pose de 659 m² de panneaux photovoltaïques en toiture pour une production estimée de 165 MWh/an et une auto-consommation de 90%.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les étapes suivantes : - Demolition du bâtiment (restaurant) / tris des matériaux - Terrassement (évacuation des déblais excédentaires) - Création de la plateforme du bâtiment - Création des voiries et réalisation des parkings drainants, réservoir, noues, réseaux, etc. - Plantation des arbres et des massifs Les eaux usées seront raccordées au réseau EU communal. Les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion à la parcelle par infiltration dans les parkings drainants, les noues et un réservoir alvéolaire infiltrant. L'ensemble du foncier sera paysager. De nombreux arbres, arbustes, massifs seront plantés pour ombrager et accroître la biodiversité. Durant les travaux, l'accent sera mis sur l'organisation, le suivi des travaux, le suivi de la qualité de l'air et des nuisances sonores, le recyclage des matériaux. La charte de chantier propre de LIDL sera observée. Les travaux devraient durer 23 semaines (5,5 mois) et pourraient commencer en novembre 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La première étape sera le démantèlement du restaurant. Dans sa phase d'exploitation, l'ensemble sera ouvert en journée. Les clients viendront en voiture, à vélo ou à pied. En dehors des horaires d'ouverture du magasin, seule la livraison des marchandises (1 camion par jour) pourra générer des nuisances sonores sur le site mais moins qu'aujourd'hui avec l'utilisation de l'espace pour le stationnement de poids-lourds. La performance du magasin et de la cellule commerciale respectera les exigences de la RT 2021. L'éclairage prévu pour le projet sera un éclairage LED, en utilisant une GTB pour la gestion énergétique du supermarché, la régulation de l'éclairage, du chauffage et des rideaux du magasin est automatisée et optimisée. Un apport de lumière naturelle est prévu pour le confort des clients et des salariés. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du magasin sur une surface de 659 m² pour une production estimée de 165 MWh/an et une auto-consommation, à pleine capacité, de 90%. S'il y a une production exceptionnelle, pour éviter les surtensions, l'automate donnera l'ordre de bridage aux onduleurs et l'énergie sera perdue. La nuit et la plupart du temps, un complément d'électricité sera nécessaire pour le supermarché et les installations frigorifiques et le CVC. Pour le CVC (chauffage, climatisation, ventilation), une source d'énergie complémentaire sera utilisée : système "Rooftop" équivalent à une pompe à chaleur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire comprenant une Notice Hydraulique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Foncier Emprise au sol du bâtiment Voiries en enrobe Places de parking extérieures drainantes Espaces verts Panneaux photovoltaïques	(6299, m2) (2022, m2) (2200, m2) (1296, m2) (673, m2) (659, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 11 Voie : Rue de la Flamme Olympique

Lieu-dit :

Localité : 11 Rue de la Flamme Olympique 44860 Pont-Saint-Martin

Code postal : 44860 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°32'26"O Lat. : 47°6'46"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Pont-Saint-Martin approuve le 27 novembre 2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non, le projet est situe a 3,7 km environ de la ZNIEFF de type 1 N°520006647 - Lac de Grand-Lieu Non, le projet est situe a 3,3 km environ de la ZNIEFF de type 2 N°520013082 - Foret du Touffou
En zone de montagne ?	☐	☒	.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non, le projet est situe a plus de 12 km de la premiere zone couverte par un arrete de protection Biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non, Le site se trouve a 8,4 Km de la reserve naturelle nationale de Grand-Lieu (N° FR3600048)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Pont-Saint-Martin s'inscrit dans le PPBE de Loire Atlantique (2024-2029). Le projet situe non loin de la D178 est classe en zone rouge
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il y a 3 monuments historiques : Chateau de la Rairie, Chateau du Plessis, Menhirs. Le projet est a plus de 2.5 km du premier, le chateau du Plessis
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site est loin d'une zone humique selon l'inventaire de 2013. Le remblai sur tout le site, les differents etats de surface du sol, les sondages realises, la grande profondeur de l'eau (>3m) observee en novembre 2025, la localisation effective des ZH et la prelocalisation des ZH (2023) permettent de conclure que le foncier n'est pas une zone humide. meme partielle (Cf notice hydraulique n20).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Atlas des zones inondables 2009. Pas de PPRT a Pont saint Martin
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non, SOCOTEC a realise en novembre 2025 une etude de pollution du sol qui a montre qu'il n'est pas pollue.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non, il n'y a pas de site inscrit a proximite du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non, le projet est situe a 3,6 Km environ du site Nature 2000 directive habitat N° FR5200625 - Lac de Grand-Lieu Non, le projet est situe a 4,8 Km environ du site Nature 2000 directive oiseaux N° FR5210008 - Lac de Grand-Lieu
D'un site classé ?	☐	☒	.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non, l'eau utilisée pour le fonctionnement du magasin proviendra du réseau Eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non. Le site est actuellement artificialisé : bâtiment, voirie et parking en bitume et remblai 0/31,5. Une partie des eaux pluviales tombant sur le remblai s'infiltre et le reste ruisselle. Dans le cadre du projet, les eaux de pluie seront gérées à la parcelle. Elles s'infiltreront dans les parkings drainants, les noues dans un réservoir alvéolaire infiltrant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en matériaux pour la création de des parkings drainants et des voiries, de l'ordre de 1200 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les équipements eau potable et eaux usées situés dans l'avenue de la flamme Olympique sont suffisamment dimensionnés. Actuellement les EP du bâtiment, des voiries et parking bitumés sont raccordés au réseau EP communal. Avec la gestion à la parcelle par infiltration, seul le débit de fuite de 3 l/s/ha sera raccordé au réseau EP.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non, le site du projet est déjà imperméabilisé à hauteur de 90%. Il y a quelques espaces avec de l'herbe et quelques arbres sans intérêt particulier. Il sert de parking poids-lourds. Un diagnostic et une notice paysagère ont été réalisés par un BE spécialisé (voir annexe).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 3,6 km du premier site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet se situe sur une zone remblayée et fortement imperméabilisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, pas de risques technologiques identifiés dans la zone.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Sismicité niveau 3 (risque modéré) Retrait et gonflement des argiles : aléa moyen Mouvement de terrain : non Radon : niveau 3 potentiel élevé Inondation : non Inondation par remontée de nappe : hors zone
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Indirectement, les travaux et déplacement des véhicules à moteur pendant la phase travaux et d'exploitation vont entraîner une petite dégradation de la qualité de l'air (rejets de gaz)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Indirectement, les travaux et déplacement des véhicules à moteur pendant la phase travaux et d'exploitation vont entraîner une petite dégradation de la qualité de l'air (rejets de gaz).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Moins qu'aujourd'hui car actuellement le foncier sert de parking poids-lourds.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Oui, il se trouve dans la zone sonore rouge de la D178.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne va pas engendrer d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	non
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les aires de stationnement sont situées en extérieur. Les éclairages LED seront coupés en dehors des heures d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site est éloigné de la ville de Pont Saint Martin.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les seuls rejets sont liés au déplacement des véhicules.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le magasin utilisera les raccordements existants au réseau d'assainissement collectif de la commune. La gestion des eaux pluviales a la parcelle se fera par infiltration et stockage tampon. Le rejet dans le réseau EP communal sera limité à 3 l/s/ha. Une note hydraulique est présentée en annexe.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En exploitation, il n'y aura pas production de déchets dangereux. En phase de démolition du bâtiment il y aura production de déchets non dangereux. L'excavation du remblai pour la réalisation des parkings drainants et des voiries ne pose pas de problème car l'étude de sol a montré que le sol n'est pas pollué. L'ensemble de ces travaux sera réalisé dans les règles de l'art par des entreprises spécialisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet et l'aménagement paysager prévu améliorent le visuel. Il ne porte pas atteinte au patrimoine et améliore le paysage existant. Une notice paysagère est présentée en annexe.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non, le projet est sur un foncier remblayé à utilisation commerciale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet consiste en la demolition d'un batiment et la reconstruction d'un magasin LIDL de 2022 m² d'emprise dans la commune de Pont Saint Martin. Le foncier est remblaye et partiellement bitume. Il sert de parking poids-lourds. Le site est eloigne de tous perimetres environnementaux et ne presente aucun interet pour la faune et la flore. Les eaux usees seront raccordees au reseau EU communal. Les eaux pluviales seront gerees a la parcelle par infiltration et stockage tampon avec un rejet dans le reseau EP communal limite a 3 l/s/ha. 100% des 99 parkings seront drainants et ombrages par des arbres a planter. L'ensemble du site sera paysager. La toiture du magasin sera equipee de panneaux photovoltaiques utilises en auto-consommation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'est pas source d'effets negatifs sur l'environnement, ni sur la sante humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et du site du projet, sans enjeu environnemental, déjà imperméabilisé à plus de 90%, sur lequel il est prévu des travaux de démolition d'un bâtiment, la construction d'un magasin qui répond aux dernières normes, des parkings drainants, la plantation d'arbres, d'arbustes et de massifs, avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration et rejet dans le réseau communal limité à 3 l/s/ha) et un raccordement des eaux usées au réseau EU communal et tous les autres éléments étudiés, nous pensons que le projet est dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Gambier

Prénom pascale

Qualité du signataire Gerante GENIVERT

À Nantes

Fait le 13-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)